



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ESSONNE

MAIRIE DE ROINVILLE

ARRETE 2020-34
AUTORISATION DE VOIRIE
3 Allée des pommiers 91410 ROINVILLE

Le Maire de la commune de ROINVILLE SOUS DOURDAN,

Vu le code Général des collectivités territoriales,

Vu le code de la voirie routière,

Vu le code de la route,

Considérant la demande de la société MOVED Déménagement

ARRETE

Article 1 :

La société MOVED Déménagement est autorisée à stationner un camion de déménagement, 3 allées des pommiers, le 27 juillet 2020 de 14h à 18h.

Article 2 :

Toutes les mesures nécessaires devront être prises afin d'assurer la sécurité des piétons et des véhicules empruntant cette voie.

Article 3 :

Ampliation adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Dourdan,
- A la société MOVED Déménagement,

Fait à Roinville,
Le 21 juillet 2020

Le Maire Adjoint chargé des travaux,
Paul FUGAZZA

